

COMMENTAIRE POLITIQUE DE PI SUISSE

aux projets de lois soumis en votation le 21 mai 2017

«Le progrès ne signifie pas une amélioration depuis ce qui était, mais en direction de ce qui sera.»

Khalil Gibran

Loi sur l'énergie (LEne)

Ce que contient la Loi sur l'énergie : Pour préserver la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse en énergie, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie énergétique 2050. Le parlement a donc voté une loi sur l'énergie. Celle-ci contient des mesures visant à abaisser la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à soutenir les énergies renouvelables telles que les énergies hydrolique, solaire, éolienne, la géothermie et la biomasse. La construction de nouvelles centrales nucléaires sera interdite.

La vision intégrale du futur : Dans une société intégrale, les biens de consommation sont produits par une économie circulaire qui ne produit pas de déchets, et par conséquent aucune pollution. Une consommation soigneuse et efficace permet une utilisation minimale en énergie. La production d'énergie est autosuffisante, renouvelable et locale.

Recommandation de vote : OUI

Nos réflexions à ce sujet :

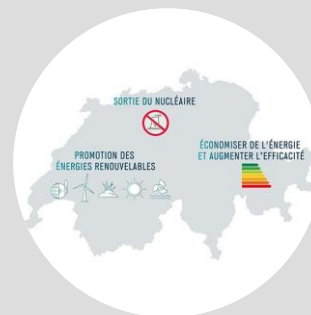
Cette loi sur l'énergie fait de grands pas en direction de la vision intégrale du futur :

1. la sortie de l'énergie atomique est inscrite dans la loi,
2. cette loi contient des dispositions en faveur d'une consommation énergétique plus efficace et réduite
3. cette loi soutient par diverses mesures la restructuration de l'approvisionnement de nos besoins par de l'énergie renouvelable.

Par un OUI à cet objet, nous remercions le Parlement suisse pour cette loi avanguardiste.

Thèmes 2/17

– Loi sur l'énergie (LEne)



Explication sur la démarche et le but du commentaire politique

Les commentaires politiques de PI Suisse sont le résultat d'un processus de prise de position intégrale aux projets de lois fédéraux proposés en votation. Dans le cadre de ce processus, nous évaluons si le projet représente un pas dans la direction d'une future société intégrale, autrement dit si ce projet est une réelle contribution à la transformation de notre société, ou s'il n'est qu'une variante de ce qui existe déjà. Les projets de lois sont évalués par la Commission politique de PI Suisse. Les responsables pour cette publication sont : Cécile Cassini, Monique Centeno, Jakob Elmer, Urs Haller, Remy Holenstein, Margreth Schmutz et Gary Zemp.

Le résultat de cette appréciation est publié sous la forme d'une recommandation de vote intégrale dont le but est d'animer auprès des lectrices et les lecteurs l'envie de déterminer leur opinion par leur propre réflexion personnelle. L'objectif d'une position intégrale n'est pas d'avoir raison, mais de permettre une évolution de conscience.